

# FLEURIR LA FRANCE

Valeur: 1,70 F

Couleurs: rouge, bleu, vert

50 timbres à la feuille



Dessiné par Pierrette LAMBERT

Gravé en taille-douce  
par Pierre FORGET

Format vertical 22 x 36  
(dentelé 13)

## VENTE

anticipée, le 22 avril 1978 à Paris;  
générale, le 24 avril 1978.

Alors qu'il était Ministre de l'Equipement, M. Robert BURON, chargeait M. Jean SAINTENY, Commissaire au Tourisme, de créer, au sein de l'administration un bureau dont la vocation serait d'inciter les Français à fleurir leur ville, village, maison et ferme.

C'est ainsi que naquit en 1959 la campagne nationale pour le fleurissement de la France, première manifestation de l'intérêt porté par les pouvoirs publics à l'environnement. Ce bureau fut remplacé en 1972 par le Comité national pour le fleurissement de la France, association régie par la loi de 1901, présidée par le Secrétaire d'Etat au Tourisme.

La création de cette campagne de fleurissement fut le début d'une aventure, qui en deux décennies, a changé le visage de notre pays. Nos villes et nos villages fleuris pouvaient très vite rivaliser avec ceux de Hollande, d'Allemagne ou de Suisse dont la réputation florale était bien établie.

Six cents communes s'engagèrent à fleurir dès la première année. Pour le vingtième anniversaire, il en faudrait dix mille. Cette «floraison» a été obtenue par toute une organisation de concours en cascade: concours des villes et villages fleuris, concours des maisons fleuries, concours des fermes

fleuris etc... chacune de ces compétitions étant elle-même subdivisée en plusieurs catégories pour pouvoir concerner tous les Français.

On peut estimer à deux cent mille les particuliers s'inscrivant aux concours qui leur sont réservés. Une carte de la France fleurie peut-être dressée.

Le touriste la découvre grâce aux panonceaux apposés aux entrées des communes les mieux fleuries. Ils sont ornés de une à quatre fleurs selon l'excellence du fleurissement. Quatorze communes dotées du panonceau piqué de quatre fleurs sont le bouquet de la France pour marquer le vingtième anniversaire d'une campagne de fleurissement qui doit encore s'intensifier dans les années qui viennent.

Ce succès est dû en grande partie aux préfets et aux maires qui ont su amener leurs administrés à participer toujours plus nombreux aux campagnes de fleurissement. Les professionnels par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives y prennent également une part active; c'est ainsi que leur présence au conseil d'administration du comité leur confère un pouvoir de décision à l'échelon national.

